



Envoyé en préfecture le 13/12/2022

Reçu en préfecture le 13/12/2022

Publié le 16 DEC. 2022

ID : 085-200061265-20221206-2020_9_09-DE

République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE
RIEZ

Centre Intercommunal
d'Actions Sociales

"PAYS DE SAINT
GILLES CROIX DE
VIE"

Siège :
4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil
d'administration : 29

Membres en exercice :
29

Membres présents : 20

DELIBERATION
DL CIAS 2022-9-09

Certifié exécutoire par le
Président compte tenu de :

- la transmission en Sous-Préfecture le : 13 DEC. 2022
- la publication le : 16 DEC. 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du
"Pays de Saint Gilles Croix de Vie"

Séance du 6 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 6 décembre, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 30 novembre 2022, s'est réuni à 18h à la salle 1 du Siège du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération à Givrand, sous la Vice-Présidence de Monsieur Jean SOYER.

Conseillers présents : Nicole ARCHAMBAUD, Roselyne ARCHAMBAUD, Béatrice BESSONNET, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Raphaël CHAUSSIN, François COURTIN, Céline DELOMME, Isabelle DURANTEAU, Thierry FAVREAU, Catherine GALAND, Marie Renée GAZEAU, Muriel HABERT, Dominique MALARY, Françoise NINEUIL, Sabrina PROUTEAU, Denise RENAUD, Philippe ROUSSEAU, Dominique SIONNEAU, Jean SOYER, Jean-Michel VINTENAT.

Conseillers absents et excusés : Maryse AUGUIN, Christine BERNARD, Mylène BLANCHARD, François BLANCHET, Guillaume BOSSARD, André COQUELIN, Nelly HERROU, Nadine LECART, Jocelyne SERVADEI.

Pouvoirs : Maryse AUGUIN à Sabrina PROUTEAU, Christine BERNARD à Nicole ARCHAMBAUD, Mylène BLANCHARD à François COURTIN, François BLANCHET à Jean SOYER, Nelly HERROU à Philippe ROUSSEAU, Nadine LECART à Muriel HABERT.

Nicole ARCHAMBAUD est désignée secrétaire de séance.

Budget Principal : Recours à une ligne de trésorerie

Centre Intercommunal d'Actions Sociales
ZAE du Soleil Levant
CS 63669 - Givrand
85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Téléphone 02 51 55 55 55
Courriel cias@payssaintgilles.fr

Envoyé en préfecture le 13/12/2022

Reçu en préfecture le 13/12/2022

Publié le **16 DEC. 2022**

ID : 085-200061265-20221206-2020_9_09-DE

Afin de financer les besoins ponctuels de trésorerie de la collectivité, il est proposé de contractualiser une ligne de trésorerie, d'un montant d'un million d'euros et d'une durée d'un an.

A cet effet, le service « Finances » a mis en concurrence plusieurs établissements financiers, dont les principales caractéristiques des offres reçues sont les suivantes :

	Crédit Agricole	Crédit Mutuel	EURIBOR 1 MOIS	Caisse d'Epargne
Index	EURIBOR 1 MOIS 1,425% (17/11/22)	EURIBOR 3 MOIS 1,902% (17/11/22)	EURIBOR 1 MOIS 1,425% (17/11/22)	EURIBOR 1semaine 1,386% (17/11/22)
* Calcul des intérêts	365 jours	365 jours	360 jours	360 jours
Paiement	trimestriel	trimestriel	trimestriel	trimestriel
Marge	0,44%	1,10%	0,30%	0,30%
taux apporté si euribor négatif	0,44%	1,10%	0,30%	0,30%
* Commission d'engagement	0,10% soit 1 000€	0,10% soit 1 000€	0,06% soit 600 €	0,10% soit 1 000 €
* frais de dossier	néant	néant	500,00 €	néant
* Commission de non-utilisation	néant	néant	néant	néant
* Minimum de déblocage	pas de minimum	par tranche de 10%	50 000,00 €	pas de minimum
* Durée	1 an	1 an	demande avant 12h00 avant 12h00 12h00 minimum J+1	1 an
Total frais d'engagement	1 000,00 €	1 000,00 €	1 an	1 000,00 €
Total frais si non utilisation sur l'année	1 000,00 €	1 000,00 €	1 100,00 €	1 000,00 €

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport d'analyse des offres suite à la consultation lancée pour disposer d'une ligne de trésorerie d'un montant d'un million d'euros,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, Mme Béatrice BESSONNET, Mme Séverine BESSONNET LE CLEC'H et Mme Sabrina PROUTEAU ne prenant pas part au vote,

DECIDE :

Article 1 : de désigner la Caisse d'Epargne pour contracter une ligne de trésorerie dans les conditions fixées dans le dans le rapport ;

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à ce dossier.

Fait et délibéré,

Les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

**Givrand, le 9 décembre 2022,
Le Vice-Président du CIAS,**

Signé électroniquement par : Jean
Soyer
Date de signature : 12/12/2022
Qualité : CIAS Pays de Saint Gilles
Vice-Président
Jean SOYER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et / ou notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.